



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	19
Date de la convocation :	16 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 20 MARS 2026  
2026 / 22**

L'an deux mil vingt-six et le vingt du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BEN Fabien, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GREMY Annick, Mme GUERBER Karine, M. KASLANI Mohammed, M. LAMPS Arnaud, M. LARGE Eric, M. LAURENT Thierry, M. LORIN Christian, Mme MOLARD Cindy, M. PASQUIER Olivier, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, Mme ROUX Cécile, Mme SANJUAN Catherine.

Excusées : Mmes MOLARD CHEVALIER Lydie (procuration donnée à Mme MOLARD Cindy) et CAZABON Laurence (procuration donnée à Mme SAN JUAN Catherine).

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Désignation des membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai maximum de 2 mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations, etc.).

Le CCAS dispose d'une personnalité juridique distincte et il est dirigé par un conseil d'administration dont le Maire est président de droit. Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de fixer à 5 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS élus au sein du Conseil Municipal, auxquels s'ajoute le Maire en qualité de Président,

**DECIDE** de fixer à 5 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au Conseil Municipal,

Après appel à candidatures,

**DESIGNE** les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) comme suit :

- Cécile ROUX, Cindy MOLARD, Lydie CHEVALIER, Nathalie CHEMAIN, Eric LARGE.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,  
Annick GRÉMY